

"La Représentation Permanente de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe informe que l'alerte 131/2019 concernant le photjournaliste de El País Albert García a été envoyée aux autorités espagnoles compétentes afin d'obtenir des renseignements relevant à ce sujet, et partage maintenant le résultat des conclusions obtenues jusqu'à présent.

Comme indiqué dans l'alerte, M. García a été maintenu en détention pendant quelques heures, puis libéré. Une plainte à son encontre a été déposée pour allégation d'atteinte à l'autorité et d'altération de l'ordre public, qui fait actuellement l'objet d'une enquête et qui fait donc l'objet d'un embargo judiciaire à ce stade. Comme tout autre citoyen, il peut bénéficier d'assistance juridique pour défendre ses droits. De plus amples informations seront fournies lorsque disponibles.

Cette Représentation Permanente réitère que le Gouvernement de l'Espagne est pleinement attaché à la protection des droits de l'homme et à l'État de Droit. Il continuera de tout mettre en œuvre pour garantir la protection des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. Elle défendra également l'exercice du droit de manifestation pacifique, tout en regrettant le recours à la violence par certains manifestants et en réaffirmant que le principe de proportionnalité demeure primordial dans les agissements des forces de police de l'État "